

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****UZF-Cast**

n° CAS: --
N° CE: --
Numéro d'identification UE: --
Numéro d'enregistrement REACH: --

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Articles en plastique
Usages déconseillés: Autres

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur**

ERKODENT Erich Kopp GmbH
Siemensstrasse 3
--
D 72285 Pfalzgrafenweiler

Téléphone: +49 7445 8501 0
Telefax: +49 7445 8501-15

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

ERKODENT Erich Kopp GmbH
Siemensstrasse 3
--
D 72285 Pfalzgrafenweiler

Téléphone: +49 7445 8501 0
Telefax: +49 7445 8501-15

Contact pour informations

ERKODENT Erich Kopp GmbH

Renseignement téléphone: +49 7445 8501 21
Renseignement fax: +49 7445 8501-15
E-mail (personne compétente): w.heuchert@erkodent.com
Site web: www.erkodent.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ERKODENT Erich Kopp GmbH
Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

Téléphone: +49 7445 8501 0

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Regulation (EC) No 1272/2008: - No dangerous material! (!)

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques: -

Mention d'avertissement: -

Mentions de danger: -
Conseils de prudence: -

Étiquetage

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage
aucune

Marquage spécial de certaines préparations:
aucune/aucun

2.3. Autres dangers

La substance n'est pas classée comme dangereuse selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]. La substance n'est pas classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1. Substances

Polymère

3.2. Mélanges

Polyvinylchlorure (PVC)

Composition/Informations sur les composants

Substance:	numéro CE:	n° CAS:	Numéro d'identification UE:	N° REACH:	Concentration:	Classification: EC 1272/2008 (CLP):
Polyvinylchlorure PVC		9002-86-2				-

(Texte des phrases H- et EUH: voir paragraphe 16.)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales: Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

En cas d'inhalation: Ne pas respirer les poussières. Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage. L'inhalation de poussière peut causer une irritation des voies respiratoires.

Après contact avec la peau: Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Après un contact avec le produit en fusion, rafraîchir rapidement les parties de la peau concernées avec de l'eau. Rafraîchir avec de l'eau pendant un moment prolongé. Les brûlures causées par le produit fondu nécessitent un traitement clinique. Irritant pour la peau. légèrement irritant

Après contact avec les yeux: Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste. Irritant pour les yeux. Lunettes de protection contre la poussière.

En cas d'ingestion: Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyen d'extinction approprié: Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone. mousse résistante à l'alcool. Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone. Dioxyde de soufre (SO₂) Formaldéhyde.

5.3. Conseils aux pompiers

Remarques générales

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Éviter la formation de poussière. La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage.

Protection contre l'incendie et les explosions

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver à l'écart de la chaleur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Stocker dans un endroit sec.

Conseils pour le stockage en commun

Conditions à éviter: Radiations UV/rayonnement solaire.

Classe de stockage: 11

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Observer le mode d'emploi.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

valeur limite au poste de travail

Substance:	n° CAS:		Source :	Valeur limite au poste de travail:[ppm]	Valeur limite au poste de travail:[mg/m³]	Limitation de crête:	Remarque:
------------	---------	--	----------	---	---	----------------------	-----------

Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE)

Substance:	n° CAS:		Source :	Valeur limite au poste de travail:[ppm]	Valeur limite au poste de travail:[mg/m³]	Limitation de crête:	Remarque:
------------	---------	--	----------	---	---	----------------------	-----------

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL valeur

Substance:	n° CAS:	DNEL/DMEL
------------	---------	-----------

PNEC Valeur

Substance:	n° CAS:	PNEC
------------	---------	------

Remarque:

aucune

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

aucune

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection individuelle

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500. Lunettes de protection contre la poussière.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. Aération technique du poste de travail.

Protection des mains

Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Protection yeux/visage

Lunettes de protection contre la poussière.

Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Contrôle de l'exposition des consommateurs

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Scénario d'exposition
aucune

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect
État: solide
Couleur: limpide
Odeur: caractéristique
Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Données de sécurité

	paramètre	valeur	unité	remarque
pH:				non applicable
Point de fusion/point de congélation:		50 - 90	°C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:				non déterminé
Point éclair:		>250	°C	
Vitesse d'évaporation:				non applicable
Inflammabilité (solide, gaz):				non déterminé
Propriétés explosives:				non explosif.
limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:				non applicable
limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:				non applicable
Pression de la vapeur:				non applicable
Densité de la vapeur:				non applicable
Densité relative:				non déterminé
Densité:		1,05	g/cm³	
Soluble dans:	:			non déterminé
Solubilité dans l'eau:				pratiquement insoluble
Solubilité dans les corps gras:				non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau:				non déterminé
Température d'ignition:		400	°C	
Température de décomposition:		> 250	°C	
Viscosité:				non applicable
Propriétés comburantes:				non déterminé
Teneur en solvant:				non applicable

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de risques spéciaux à signaler. Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Réagit avec les : Solvants/Dilutions Décapage et acides

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Radiations UV/rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Acides Base Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hydrocarbures. Dioxyde de carbone (CO₂) Monoxyde de carbone. aldéhydes

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Absence de données toxicologiques.

Facteur M: --
Toxicité aiguë (par voie orale): --

Toxicité aiguë (dermique): --
Toxicité aiguë (par inhalation): --

Toxicité aiguë

Substance:	n° CAS:	Informations toxicologiques
------------	---------	-----------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée

En cas de dégagement de poussière.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritant pour les yeux. En cas de dégagement de poussière.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Absence de données toxicologiques.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Toxicité pour la reproduction

Absence de données toxicologiques.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information disponible.

Danger par aspiration

L'inhalation de poussière peut causer une irritation des voies respiratoires.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

aucune

Écotoxicité

Substance:	n° CAS:	Écotoxicité
------------	---------	-------------

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée/Produit

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

Élimination appropriée / Emballage

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Code des déchets produit: --

Code des déchets conditionnement: --

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° UN / UN No.: --

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR / RID

--

--

IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR

--

--

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette de danger / Label: --

Code de classification / Classification Code: --

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage / Packing Group: --

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID / IMDG-Code / ICAO-TI / IATA-DGR:

☐ oui / ☒ aucun

Marine Polluant:

☐ oui / ☒ aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

catégorie de transport: --

code de restriction en tunnel: --

Réglementations particulières: --

Quantité limitée (LQ): --

Transport maritime (IMDG)

EmS-No: --

Special provisions: --

Limited quantity (LQ): --

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

remarque: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Informations sur la règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants:

Aucune information disponible.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone:

Aucune information disponible.

Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents:

Aucune information disponible.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive:

Aucune information disponible.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux:

Aucune information disponible.

Restrictions selon le titre VIII du règlement (CE) Nr. 1907/2006:

Aucune information disponible.

Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Notice explicative sur la limite d'occupation

aucune

Autres informations, restrictions et dispositions légales

aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette préparation a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité: -
Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)
Mentions de danger

-

Indications de stage professionnel
aucune

Restriction(s) d'utilisation recommandée(s)
aucune

Informations supplémentaires

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Documentation concernant les modifications
aucune

Références littéraires et sources importantes des données
aucune/aucun

Abréviations et acronymes

AC: Artikelkategorie (Article Category)
ACGIH: Rat für Arbeitsschutz und Gefahrstoffe, Amerika (American Conference of Government Industrial Hygienists)
ADN: Europäisches Übereinkommen über die internationale Beförderung gefährlicher Güter auf Binnengewässern (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
ADR: Europäisches Übereinkommen über die internationale Beförderung gefährlicher Güter auf der Straße (Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route)
AGW: Arbeitsplatzgrenzwert
AOX: Adsorbierbare organisch gebundene Halogene (Adsorbable Organic halogen compounds)
Bw: Körpergewicht (Body weight)
CMR: Stoffe klassifiziert als Krebserzeugend, Mutagen oder Reproduktionstoxisch (Carcinogenic, Mutagenic, toxic for Reproduction)
CSR: Stoffsicherheitsbericht (Chemical Safety Report)
DIN: Deutsches Institut für Normung / Deutsche Industrienorm
DNEL: Grenzwert, unterhalb dessen der Stoff keine Wirkung ausübt (Derived No Effect Level)
DPD: Zubereitungsrichtlinie / Richtlinie 1999-45-EC (Dangerous Preparations Directive)
DSD: Stoffrichtlinie / Richtlinie 67-548-EC (Dangerous Substances Directive)
DU: Nachgeschalteter Anwender (Downstream User)
EC50: Wirksame Konzentration 50% (Effective Concentration 50%)
ECHA: Europäische Chemikalienagentur
EN: Europäische Norm
EWC/EWL: Europäischer Abfallartenkatalog (European Waste Catalogue)
IATA: Verband für den internationalen Lufttransport (International Air Transport Association)
IBC: Großpackmittel (Intermediate Bulk Container)
ICAO: Internationale Zivilluftfahrt-Organisation (International Civil Aviation Organization)
IMDG Code: Gefahrgutvorschriften für den internationalen Seetransport (International Maritime Dangerous Goods Code)
IMO: Internationale Seeschiffahrts-Organisation (International Maritime Organization)
ISO: Internationale Normungsorganisation (International Standards Organisation)
LC50: Lethale (Tödliche) Konzentration 50%
LD50: Lethale (Tödliche) Dosis 50%
LEV: Lokale Absaugung (Local exhaust ventilation)
MAK: Maximale Arbeitsplatzkonzentration – DFG
n.a.: nicht anwendbar
n.b.: nicht bestimmt
OEL: Arbeitsplatzgrenzwert (Occupational Exposure Limit)
PBT: persistent, bioakkumulierbar, giftig (persistent, bioaccumulative, toxic)
PNEC: Abgeschätzte Nicht-Effekt-Konzentration (Predicted No Effect Concentration)
PPE/PSA: Persönliche Schutzausrüstung (Personal Protective Equipment)
REACH: Registrierung, Bewertung und Zulassung von Chemikalien (Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals)
RID: Gefahrgutvorschriften für den Transport mit der Eisenbahn (Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer)
STEL: Grenzwert für Kurzzeiteexposition (Short-term Exposure Limit)
SVHC: Stoff sehr hoher Besorgnis (Substance of Very High Concern)
TLV: Arbeitsplatzgrenzwert (Threshold Limit Value)
VOC: Flüchtige organische Kohlenwasserstoffe (Volatile Organic Compounds)
vPvB: sehr persistent, sehr bioakkumulierbar (very persistent, very bioaccumulative)